

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Subventions
exceptionnelles aux
associations**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
28

Présents à la séance :
21

Suffrages exprimés :
25

Le Conseil a été
convoqué le :
27 janvier 2026

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **4 février 2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX
(2 février 2026)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux février deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine (arrivé en séance à 19h05), GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy

Rapporteur : Mme le Maire

EXPOSE

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à certaines associations. Sont concernées :

Subventions exceptionnelles :

- **ASSOCIATION CHARNAY EVENEMENT** pour l'organisation d'une réunion préparatoire à l'organisation du salon des vins le 07 octobre 2025, il est proposé un montant de 131€ ;
- **ACTEM** pour l'organisation d'une conférence le 09 octobre 2025, il est proposé un montant de 80€ ; pour l'organisation d'un théâtre le 18 octobre 2025, il est proposé un montant de 116€ ;
- **AMICALE DES CLASSES EN 4** pour l'organisation d'un spectacle le 15 mars 2026, il est proposé un montant de 350€ ;
- **CBBS** pour l'organisation d'un vide grenier le 16 novembre 2025, il est proposé un montant de 350€ ;
- **CHŒUR FEEL GOOD** pour l'organisation d'un concert le 16 mai 2025, il est proposé un montant de 85€ ;

- **FOYER DE L'AMITIE** pour l'organisation d'un repas de Noël le 18 décembre 2025, il est proposé un montant de 350€ ;
- **LES VENDANGES DE L'HUMOUR** pour l'organisation de leur festival annuel et conformément à la convention qui nous lie, il est proposé un montant de 2 692€ ;

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement sur les subventions des associations adopté par délibération le 12 février 2025 ;

VU les dossiers de subventions déposées par les associations ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 janvier 2026 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Marie-Pierre Beaudet s'est retirée de la séance du conseil afin d'écartier tout risque de conflit d'intérêt.

Après interventions de J-P. Petit et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

